



Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 mars 2022

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté **la délibération** suivante :

- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les parcelles N° DP8346, dp8344 et dp1864 respectivement propriétés du Canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et Cologny.

Le dernier jour du délai référendaire pour cette délibération est fixé au 9 mai 2022.

Ainsi que **la résolution** :

- Par 18 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal a approuvé la résolution 22-01 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2022, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud.

Ces différents textes sont affichés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune.

Par ailleurs, le Conseil municipal a accepté

- de dissoudre la commission ad hoc COVID-19 Economie et associations.